

SÉANCE DU MARDI 09 DECEMBRE 2025 À 18h00
SALLE DES FÊTES DE PENNE

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
40	33	37

L'an deux mille vingt-cinq, le 9 décembre, à 18 Heure, le Conseil de la Communauté de Communes du Cordais et du Causse ; dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle des fêtes de Penne sous la présidence de Bernard ANDRIEU, Président.

Présents : M. Jérôme Flament, M. Bernard Andrieu, Mme Sandrine Lacroix, M. Bernard Tressols, M. Jean-Michel Piednoël, Mme Caroline Breuillard, M. Pascal Casado, M. Daniel Ganthe, M. Frédéric Ichard, M. Laurent Deshayes, M. Serge Besombes, M. Patrick Lavagne, M. Philippe Woillez, M. Bernard Bouvier, M. Claude Geniey, M. Pierre Paillas, Mme Sylvie Gravier, M. Jean-Luc Viguier, M. Serge Rouquette, M. Jean-Philippe Gineste, Mme Laurence Poillerat, Mme Delphine Pinczon du Sel, M. Thierry Guiraud, M. Laurent Vaurs, M. Alex Brière, M. Jean-Christophe Cayre, M. Jean Paul Marty, M. Mathieu Amiech, M. Thierry Douzal, M. Franck Cebak, Mme Nathalie Mullet, M. Jérémie Steil, M. Jean-Christian Bohère.

Pouvoirs : M. Serge Dalmières pouvoir à M. Jérôme Flament, M. Patrick Montels à Mme Caroline Breuillard, Mme Nadine Filipe pouvoir à Bernard Bouvier, Mme Christine Tressols pouvoir à M. Jean-Luc Viguier.

Absents et excusés : M. Jean-Claude Lavi, M. Benoit Ourliac, M. Bernard Rivière.

D107-2025 DÉLIBÉRATION – DÉCISION MODIFICATIVE n° 1 BUDGET ANNEXE CUISINE

Budget annexe « Cuisine » – Exercice 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le budget annexe « Cuisine » adopté pour l'exercice 2025 ;

Vu la nécessité d'ajuster les crédits afin d'assurer l'équilibre budgétaire du service ;

Le Président explique

qu'au regard des dépenses réelles de fonctionnement du budget annexe « Cuisine » prévue d'ici la fin de l'année 2025 il est nécessaire de modifier le budget annexe cuisine de Fontbonne afin d'intégrer une subvention complémentaire du budget principal de 6 240€ de la manière suivante pour le financement des dépenses de fonctionnement et de rémunération :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 60623 : Alimentation		4 040.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général		4 040.00 €
D 64131 : Rémunerations		2 200.00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés		2 200.00 €
R 74751 : Participation GFP de rattachement		6 240.00 €
TOTAL R 74 : Dotations et participations		6 240.00 €

ENTENDU LE PRESIDENT,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ

- **VALIDE** la Décision modificative n°1 du budget annexe « Cuisine »
- **DONNE** tout pouvoir au Président pour mettre en œuvre cette délibération

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an, que ci-dessus, au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance,



Philippe WOILLEZ

Le Président,



Bernard ANDRIEU